**Le partenariat écoles/familles : pourquoi un mode d’emploi du partenariat ?**

**Circonscription de Saint-Etienne Sud**

*D’après la* [*conférence de Pierre Périer*](https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/relations-ecole-familles/recherches-et-rapports/de-quelques-principes-de-justice-dans-les-rapports-entre-les-parents-et-lecole)*, sociologue et enseignant chercheur à l'université de Rennes*

Pour Pierre Périer, le partenariat c’est « avoir des objectifs partagés et se donner les moyens pour atteindre ces objectifs ».

Accompagner une classe à la piscine, par exemple, n’est pas suffisant ; cela relève davantage de la collaboration occasionnelle que du partenariat.

Les enseignants appellent de leur vœux (singulier ou pluriel ?) ce partenariat : ils voudraient des parents plus présents aux réunions de rentrée, plus actifs, plus impliqués. C’est **la figure du recours**développée par Perrier : en cas de difficultés (difficultés de comportement, difficultés scolaires, etc.) on appelle les parents. Mais que font les parents !?

Or, très souvent, les parents, à commencer par les plus fragiles, ne sont pas du tout dans la même logique : ils ne savent pas faire, **ils n’ont pas les moyens d’intervenir.** Entrer dans l’école est parfois un saut dans l’inconnu (ils ne connaissent pas son fonctionnement). **Sans compter qu’ils sont parfois disqualifiés par leurs enfants** (« maman, tu es nulle, la maîtresse a dit qu’il fallait faire comme ceci et non pas comme cela… »).

Du coup, pour eux, **la norme est de ne pas intervenir** ; certains prennent un soin tout particulier à cela. Ils s’installent dès lors dans une forme de **disponibilité bienveillante**.

Pour résoudre ce malentendu, il est nécessaire de s’entendre sur **un mode d’emploi du partenariat**, se mettre d’accord sur les termes du contrat, les règles du jeu.

**C’est plutôt à l’école de définir ce mode d’emploi** (les parents se jugent incompétents pour le faire).

**On peut distinguer le mode d’emploi du partenariat du règlement de l’école** (même si, sur certains points, les deux sont proches). Le premier délimite le champ de compétences des parents et leur rôle, le second donne des indications sur le fonctionnement de l’école

Il faut rendre **explicite** ce mode d’emploi, s’assurer qu’il est partagé. Les enseignants tentent de le faire, mais le font-ils bien ? Généralement, les points à aborder sont bien identifiés. A la lumière des entretiens conduits, Périer suggère clairement qu’il y a en revanche un problème de forme… Le mode d’emploi est parfois mal compris par les parents qui ne connaissent pas les règles, les codes…

Il n’est pas simple de trouver la **bonne distance** avec certains d’entre eux ; souvent, les enseignants s’adressent à des **parents idéaux** qui, bien sûr, ne le sont pas.

Périer parle d’enjeux insuffisamment explicites : si pour les enseignants la règle du jeu, est évidente, presque **naturelle**, pour les parents c’est loin d’être le cas ; prendre rendez-vous, par exemple, suppose, pour certains d’entre eux, de lever toute une série d’obstacles (quand ? pourquoi ? comment ?).

**Le périmètre des relations est parfois mal défini**: il n’y a pas accord sur le **partage des rôles et des responsabilités.**

Le risque est de fabriquer des parents démissionnaires, pour un certain nombre de raisons : voir dans la vidéo **les différentes logiques des parents éloignés de l’institution**.

C’est parfois difficile aussi avec les parents surinvestis (ceux que l’on voit beaucoup mais inutilement car leurs enfants réussissent bien).

Communiquer ce mode d’emploi, c’est donner aux parents les codes pour qu’ils interviennent à bon escient.

**Cet acte doit avoir une portée symbolique forte. A ce titre, les réunions de rentrée revêtent une importance fondamentale.**